



“PRINCIPAL ACCUSE : LE CNRS”

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que les menaces contre le CNRS qui se profilaient à la veille des vacances, prennent corps au cours du mois de septembre.

Le 13 septembre, à l'issue du conseil des ministres, Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche présente une série de mesures destinées à prolonger les décisions du fameux conseil interministériel de novembre 1975.

Au coeur du nouveau dispositif : le CNRS, qui a échappé, selon Aigrain, jusqu'à présent aux mesures de 1975. L'offensive est triple :

- réorienter les activités de recherche
- réformer complètement les structures
- et imposer la mobilité de l'emploi scientifique.

L'objectif des mesures est clair : "que le potentiel de recherche française sache s'adapter aux exigences socio-économiques actuelles, que les laboratoires publics puissent collaborer avec les entreprises, dans le double souci de valoriser leur effort de recherche fondamentale et d'en orienter la qualité vers des objectifs utiles à l'ensemble de la collectivité".

Le 16 septembre, Alice Saunier-Sétté dénonce "les techno-structures devenues de plus en plus lourdes et contraignantes et qui ont tendance à devenir la recherche elle-même".

Les "milieux informés" ne se trompent pas sur la portée de tels propos, ainsi l'hebdomadaire financier "Valeurs actuelles" titre - "Chercheurs en chaise longue - la recherche française est malade - principal accusé : le C.N.R.S."

On apprend, dans cet article, l'existence d'un rapport non publié de la Cour des Comptes dénonçant "les carrières à l'ancienneté" et le gaspillage au sein du CNRS. Le journaliste nomme la "techno-structure" par la faute de laquelle le contrôle échappe à l'Etat : le Comité National, où règnent "une politisation excessive et un conservatisme corporatiste".

C'est donc une attaque en règle contre le CNRS que le gouvernement s'apprête à mener :

1°/ les chercheurs pourront être affectés autoritairement à l'intérieur comme à l'extérieur du CNRS et, à des thèmes imposés. La limite d'âge pour l'entrée sera fixée à 27 ans et la période probatoire est portée à 4 ans. C'est l'interdiction de toute intégration pour nombre de chercheurs hors statut et, le licenciement des attachés de recherche à plus de 4 ans.

Dans le même sens les "postes d'accueil" vont être augmentés, accroissant d'autant le nombre de postes instables.

En général tous les personnels, ITA compris, voient leur emploi et leur carrière menacés au nom de "l'obligation de mobilité".

2°/ une structure centrale de décision plus efficace, des départements susceptibles de fonctionner comme de véritables "agences d'objectifs" ouvertes sur l'extérieur (...)" seront mis en place selon une étude menée "en concertation avec le Ministre des Universités : C'est la mise en cause du Comité National au profit d'un renforcement des pouvoirs des directions scientifiques.

Par ailleurs le CNRS sera "soumis périodiquement à une procédure d'évaluation de ses forces et de ses faiblesses" - C'est en quelque sorte l'annonce d'un "passage au tourniquet" pour le CNRS.

3°/ "une partie des crédits publics allant actuellement directement aux organismes publics par la voie budgétaire normale transitera (vers les entreprises) (...) qui pourront désigner les laboratoires publics chargés de réaliser les programmes."

"Une certaine concurrence sera ainsi instituée entre ces derniers". - C'est le renforcement du financement contractuel au profit exclusif du secteur industriel.

Le plus surprenant dans cette affaire est sans doute l'attitude de la direction du CNRS.

Il est, en effet, difficile de considérer que les différentes études sur le CNRS mandatées par le gouvernement aient pu s'effectuer à son insu, comme elle l'a laissé entendre au cours du Directoire.

En réalité, alors que tous les observateurs politiques soulignent la mise en accusation du CNRS à travers les mesures gouvernementales, il ne reste plus que la direction et ses directeurs scientifiques pour s'évertuer à démontrer qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer.

Cette entreprise de "désamorçage" systématique de la part de la direction confirme sa complicité active au cours de ces années de lente dégradation budgétaire et des conditions de vie et de travail qui ont frappé le CNRS et ses personnels.

Exécuteur zélé, des consignes gouvernementales, la direction du CNRS s'emploie à créer les conditions qui permettraient d'éviter la riposte des personnels contre les orientations actuelles.

C'est dans ce sens qu'elle a pris la décision d'ajouter à la division syndicale en imposant la reconnaissance du SNPTES-FEN au mépris de la concertation demandée par l'ensemble des organisations représentatives.

Mais toutes ces manoeuvres ne sauraient nous faire différer l'organisation d'un puissant mouvement de lutte sur le lourd contentieux revendicatif en suspens. Pas plus qu'elles ne sauraient nous faire renoncer à notre détermination de défendre l'unité du CNRS.

Devant les attaques dont le CNRS est l'objet, il est impératif que l'ensemble des personnels, que toute la communauté scientifique se constituent en un front uni.

Nous estimons opportun que les élus du Comité National affirment leurs responsabilités en saisissant l'opinion publique au cours d'une séance exceptionnelle. De même, la direction doit respecter ses engagements de juillet dernier, en convoquant le directoire pour qu'il ait à connaître les conséquences pour le CNRS des mesures arrêtées par le gouvernement.

Sans tarder, nous appelons les personnels à se réunir sur les lieux de travail pour examiner ensemble la situation, y faire le point de leurs revendications et se donner les moyens d'une riposte d'ampleur :

- ☐ pour préserver l'unité du CNRS
- ☐ pour exiger un budget 1979 conforme à ses besoins
- ☐ pour la satisfaction des revendications en suspens

Richard VARIN
Secrétaire National

(suite de la page 3)

COMMENT PREPARER DE MANIÈRE EFFICACE NOTRE 40È CONGRÈS ?

- ☛ en lisant et en diffusant la "Vie Ouvrière" 1775, le "Peuple" 1043 et 1045 qui contiennent les documents préparatoires !
C'est bien la moindre des choses.
- ☛ en assistant aux réunions débats organisées par la section locale du SNTRS !
- ☛ en étudiant et popularisant les propositions du XVIè congrès du SNTRS ! Elles constituent déjà, une sérieuse participation (BRS N° 186) au 40è congrès : celle des travailleurs de la recherche scientifique.
- ☛ en s'exprimant dans la presse CGT : les tribunes libres sont ouvertes dans le Peuple, Options, la V.O. et, le SNTRS-INFORMATIONS !

Chacun d'entre nous doit s'exprimer en toute franchise et avec ses collègues syndiqués et, avec les travailleurs : C'est par le débat que nous avancerons et pourrons rallier aux luttes de la CGT des millions de travailleurs.

C'est l'unique chemin du changement.

LA PREPARATION DU 40^e CONGRES DE LA C.G.T. : l'affaire de chaque adhérent !

Le 40^e congrès de la CGT se tient à Grenoble, du 26 Novembre au 2 Décembre 1978, alors que le mouvement ouvrier vient de vivre une bataille de classe d'une rare intensité, qui d'ailleurs se poursuit : En effet, si nous n'avons pas été assez nombreux, il y a 6 mois, pour imposer un vrai changement de politique, le rapport des forces est très serré et le pouvoir et le patronat le savent bien, eux.

Aussi cherchent-ils des appuis nouveaux : auprès des organisations réformistes, auprès de certains éléments de gauche, qui croient encore à des "accommodements" possibles avec le système, en essayant de créer le découragement chez les travailleurs ; et bien sûr en menant une campagne forcenée contre la C.G.T., car c'est bien là l'obstacle à l'austérité : les 2 millions et demi d'adhérents à la CGT, les 8 millions de travailleurs qui lui font confiance, quelle épine pour le grand capital ! Si seulement la CGT pouvait cesser d'être fidèle à ses principes de classe, pouvait accepter les "compromis", signer les "accords salariaux au rabais", s'organiser en tendances hostiles les unes aux autres avec lesquelles on pourrait négocier séparément, quel avantage pour le patronat, pour les capitaines d'industrie, pour les exploités !

Mais non, la CGT, fidèle au syndicalisme de classe et de masse est debout et lutte ! Elle agit avec persévérance pour l'unité syndicale, notamment avec la CFDT et bien sûr avec les autres organisations.

Chaque adhérent est directement concerné par toutes les grandes interrogations de l'heure :

Avons-vous une autre issue que la lutte ?

6 mois après les élections, sommes-nous plus forts ou - forts qu'avant ? N'avons-nous pas élevé le niveau de conscience ?

Est-il bien suffisant de se battre, pour les revendications si on ne pose pas le problème d'un changement réel de société ?

Pourquoi la CFDT parle-t-elle de "recentrage" et tarde-elle tant à revenir à l'unité d'action non seulement par branches mais aussi nationalement ?

Pourquoi n'avons-nous pas réussi à rassembler toutes les victimes de la politique antisociale du gouvernement Giscard-Barre et à imposer le changement démocratique ? Que nous a-t-il manqué, en fait ?

Pourquoi la direction de la FEN ou FO qui ne cessent de parler de la défense des travailleurs n'ont-elles pas soutenu la gauche au cours de cette bataille ?

Pourquoi la CFDT que nous retrouvons si souvent à vos côtés, ne s'est-elle pas exprimée clairement dès 1972, pour le changement démocratique ?

Si toutes les organisations syndicales s'étaient engagées avec autant d'ardeur que les militants de la CGT l'ont fait, le changement n'aurait-il pas été arraché ?

Autant de questions à poser sans agressivité. Mais l'analyse lucide de ces éléments - qui font partie de l'histoire - permet d'éclairer les réalités présentes.

Et quelles réalités ! La hausse des prix atteint 0,6 % en août ! Les chômeurs seront 1.500.000 dont 630.000 sans indemnités ! Les hausses des prix se sont multipliées. Que dire du coût des fournitures indispensables à la rentrée scolaire ? (hausse de 11 % estime la confédération syndicale des familles).

La politique de redéploiement industriel qui prétend placer les monopoles français en position "compétitive" par rapport aux géants des USA, de la RFA ou du Japon, sacrifie des secteurs entiers de notre économie nationale. Les fermetures d'entreprises se multiplient.

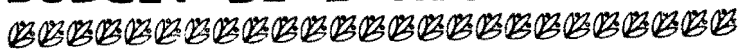
La recherche scientifique (située en amont de la production) ne restera d'ailleurs pas à l'écart. Riposter aux récents projets de P. Aigrain, qui visent à asservir la recherche publique, à ouvrir les laboratoires au secteur privé, à sacrifier au profit immédiat les travaux scientifiques.

De quelle C.G.T. avons-nous besoin aujourd'hui ? Comment renforcer notre section syndicale ? Qu'est-ce que l'indépendance syndicale ? Où va l'argent des syndiqués ? Pourquoi tant de collègues proches de la CGT hésitent-ils à adhérer ? Qu'est-ce qui les retient ?

Et d'abord connaissent-ils bien la CGT ? Savent-ils pour quoi nous nous battons ? Les avons-nous déjà invités à assister à une de nos réunions ?

(voir suite page 2)

BUDGET DE L'INSERM 1979



Le projet de budget INSERM pour 1979 est paru. Si on le compare brutalement au budget 1978, on constate qu'il est en augmentation de 19 % en franc courant. Soit pour différentes lignes :

- autorisations de programme +19 %
- personnel +17,4 %
- immobilier +12 % (pas de construction nouvelle)
- équipement +32 %
- soutien des programmes +19,5 %
- A.T.P. +15 %

Mais ces chiffres doivent être corrigés de l'augmentation du coût de la vie qui sera cette année de 10 % selon le gouvernement, 12 % d'après l'indice CGT, à laquelle s'ajoutent 3 % d'indice de "sophistication" DGRST-OCDE (augmentation spécifique au matériel scientifique) ce qui ne représente donc qu'une augmentation de 6 % en franc constant en prenant l'indice officiel...

Cela rend acrobatique la mise en oeuvre de tout nouveau programme de recherche. Ce dernier aspect nous permet de faire avancer une première revendication du SNTRS :

L'INSERM organisme public de recherche médicale ne doit pas voir ses dépenses soumises à la T.V.A. qui est en fait une façon grossière de diminuer le budget alloué de 17 %.

INCIDENCES SUR LE PERSONNEL

Cette année il y aura 130 créations de postes

- 60 chercheurs
- 70 ITA

sur les 130 postes, 43 sont réservés au plan d'intégration des hors statut. Cela représente donc une augmentation d'environ 4,5 % en nombre de postes. C'est à dire une augmentation de la masse salariale de 17 % en franc courant, soit 7 % en franc constant, donc comparable à celle des autorisations de programme.

Ces postes sont nettement insuffisants pour satisfaire les revendications actuelles qui sont :

- reclassement
- promotion
- intégration des hors statut
- amélioration des conditions de travail pour l'augmentation des effectifs personnels

Il faut dire que 1240 ITA sont actuellement de droit promouvables à une catégorie supérieure, ce budget de pénurie ne fera qu'aggraver la situation.

Nous pensons qu'un budget valable doit permettre :

- le reclassement immédiat de tous les déclassés au diplôme ou à la dérogation
- l'intégration immédiate de tous les hors statut remplissant une fonction permanente à l'INSERM
- un plan décent de promotion
- des grilles indiciaires permettant un véritable déroulement de carrière
- la satisfaction des besoins du personnel en matière d'action sociale

Comme nous venons de voir que la part du budget "personnels" est insuffisante à la fois pour assurer le développement des carrières, le recrutement nécessaire et l'augmentation des revenus, cela signifie en fait une diminution relative des moyens de travail. Quand on sait, d'autre part, que la répartition des moyens financiers n'est pas uniforme selon les différents secteurs (ce qui pourrait être défendable si cela était le fait d'instances scientifiques dégageant des objectifs prioritaires tenant compte essentiellement des besoins de tous les français) mais obéit en grande partie à des impératifs définis par la politique néfaste du gouvernement en matière de recherche médicale. La première conclusion est que plusieurs laboratoires seront mis dans l'obligation d'arrêter certains programmes et bon nombre de nouveaux programmes ne pourront être mis en route.

Il devient donc urgent que le budget de l'INSERM soit réévalué en donnant au personnel les moyens de travailler efficacement. Il devient aussi de plus en plus nécessaire que les crédits de recherche soient mis à la disposition des instances scientifiques élues tant pour la part contractuelle que pour l'équipement et la gestion qui doivent échapper ainsi à l'arbitraire de la direction.

En résumé, quoiqu'augmenté de 19 % en francs constants le budget 1979 est toujours un budget insuffisant qui accentue encore les effets de la pénurie, corollaire du plan Barre, car il contribue à la dégradation des traitements, des carrières et des conditions de travail des personnels tout en asphyxiant les secteurs "non prioritaires" de la recherche médicale.

Daniël HENZEL

RECHERCHE, REVENDICATIONS DES PERSONNELS : UNE MEME POLITIQUE !



Avec les graves mesures que vient de prendre le gouvernement en matière de recherche que le SNTRS analyse dans ce BRS, il s'agit d'aller plus loin et plus vite dans l'asservissement du potentiel public de recherche au service des grands intérêts privés.

Outre les répercussions directes, sur les conditions de travail matérielles et morales des personnels de la recherche et, les risques sérieux pour leur emploi que comportent ces mesures, on ne peut les séparer de la politique générale économique et sociale que mène ce pouvoir.

Comme tous les salariés, ceux du CNRS, de l'INSERM et assimilés subissent dans tous les domaines les conséquences de la politique d'austérité du gouvernement,

qu'on en juge :

▣ les salaires :

Contrairement aux affirmations des signataires de l'accord salarial, qui cherchent à justifier coûte que coûte leur aval à la politique gouvernementale, les mesures prises au 1er septembre (voir BRS N° 186) ne suffiront pas pour compenser la perte subie depuis le 1er janvier. (en comparant au seul indice de l'INSEE qui sous-estime la hausse des prix : au 31 août les salaires avaient augmenté de 5,5 % en point de sortie alors que les prix en étaient à 6,9 %).

La course salaires-prix continue mais.... libération des prix oblige, les travailleurs sont toujours les éternels vaincus !

▣ l'emploi :

- pour des milliers de hors statut déclassés "non intégrables" c'est le plan d'intégration qui se transforme en plan de licenciement !
- pour de nombreux ITA, les restructurations de laboratoires conduisent à des affectations en surnombre, provoquant l'instabilité de l'emploi, l'application de l'article 46 est remise systématiquement en cause.

▣ la carrière :

les budgets de récession successifs ont conduit à un blocage quasi total des carrières. Le budget 1979 qui prévoit au CNRS la création de 88 postes d'ITA pour un effectif total de plus de 12000 agents, soit 0,07 %, aggravera encore cette situation ; mais au CNRS le SCANDALE des SCANDALES réside dans l'avancement 1978.

Pour la première fois dans l'histoire du CNRS à moins de trois mois de la fin de l'année la *Commission Paritaire Nationale 78 n'a toujours pas été convoquée par la Direction*, et tout laisse à croire qu'elle n'aura pas lieu avant le mi-Novembre (certaines CPPR ne se réunissant que début novembre).

Ce retard d'un an avec toutes ces conséquences, compte tenu de l'inflation galopante, risque fort de se répercuter sur 1979 si l'action des personnels ne contraint pas la direction à prendre dès maintenant des mesures pour préparer l'avancement 1979.

Quant à l'ouverture de négociations sur les problèmes statutaires chacun se souvient de la rupture unilatérale des discussions par la direction qui voulait bien "rêver" avec les syndicats de modifications du statut, mais qui, confrontée aux revendications immédiates des personnels a préféré... partir, montrant ainsi les limites de "l'ouverture sociale".

"Ouverture sociale", "lutte contre les inégalités" "revalorisation du travail manuel"... autant de slogans, que les grands moyens d'information colportent pour le compte du gouvernement, mais au CNRS et à l'INSERM :

- de nombreux agents sont encore en catégories 9, 8 et 7B avec des salaires véritablement de misère
- les administratifs du CNRS en lutte pendant plus de 7 semaines, pour obtenir une prime de participation à la recherche comme leurs collègues techniciens, se heurtent à l'intransigeance du pouvoir et au cynisme de la direction
- les personnels ouvriers et sociaux qui par leur action ont obtenu la reconnaissance de leur qualifications, attendent encore pour plus la moitié d'entre eux, leur nomination effective sans compter les cas litigieux.

Les actions diverses qui se sont développées au moment de la tenue de certaines CPPR du CNRS ont montré le mécontentement grandissant des personnels.

Ce "ras-le-bol" doit s'exprimer dans le développement des luttes.

C'est par la lutte que des reculs pourront être imposés aux directions d'organismes et aux pouvoirs publics :

IL N'Y A PAS D'AUTRE VOIE !

- *pour la satisfaction des revendications*
- *pour préserver le potentiel public de recherche*
- *pour exiger les moyens correspondant aux besoins des personnels et des laboratoires*

Alain MONTINTIN



REPRESSION, ATTEINTES AUX LIBERTES : LE S.N.T.R.S. " VOUS " DEFEND PAR SON ACTION DE SOLIDARITE !

D'un point de vue strictement syndical, l'enjeu international est d'importance capitale pour l'ensemble des travailleurs : qu'il s'agisse des choix économiques, de la guerre, des droits de l'Homme, l'incidence est immédiate sur leur situation professionnelle (emploi, salaire) et sur leurs conditions de vie.

Mais nous, travailleurs du CNRS, de l'INSERM et des divers organismes liés à la recherche tels que l'ANVAR ou le CEREQ, nous sommes encore plus directement concernés, menacés et responsables.

Seul syndicat CGT dans ce secteur-clé, le SNTRS ne peut pas échapper à la nécessité d'apporter sa contribution active au combat général mené par la CGT sur le plan international.

/ LE PROBLÈME ECONOMIQUE /

Le CNRS, l'INSERM et les organismes liés à la recherche occupent une place déterminante dans la vie économique du pays : des résultats de la recherche scientifique découlent en effet, suivant l'utilisation qui en est faite, la capacité de progrès matériel et moral du pays, mais aussi le développement des profits capitalistes.

Or, le caractère international du capitalisme moderne, illustré par les sociétés multinationales, ne tolère pas la prise de décision nationale, indépendante, dans le choix des orientations : la recherche scientifique est intégrée et assurée dans le redéploiement de la production capitaliste à l'échelle internationale et les décisions d'orientation sont téléguidées, imposées par un pouvoir multinational.

C'est ainsi, par exemple, que, au-delà de tout sentiment humanitaire de solidarité, nous sommes directement concernés, sur le plan syndical de défense de nos conditions d'emploi et de nos conditions de vie, par les événements du Chili financés par le trust américain ITT et par le meurtre systématique des scientifiques chiliens, puisque le grand capital international a étudié sous quelle forme cette "expérience" de transformation d'un pays en "société de fourniture de main-d'oeuvre" pourrait être étendue aux pays d'Europe.

Nous ne pouvons pas ignorer que la décision d'Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche, de placer la recherche scientifique française sous la coupe de la grande industrie consiste à la placer, pour l'essentiel, sous la coupe des multinationales. Par exemple, Aigrain, le 8 juin 1978 "salue les efforts considérables déployés par la société Roussel-UCLAF pour promouvoir des passerelles entre la recherche publique et l'industrie pharmaceutique", citant la présence d'industriels dans les commissions CNRS et INSERM.

Or, c'est ce même Roussel-UCLAF, contrôlé par le trust allemand Hoescht, qui vient de créer en France une filiale commune avec la firme japonaise Takeda-Chemical-Industries pour "fabriquer et commercialiser des produits pharmaceutiques mis au point au Japon par le centre de recherches de Takeda" ! Qui peut croire que le démantèlement de nos labos, la remise en cause de notre statut et de nos conditions de travail ne sont pas dictés par un tel pouvoir multinational présent dans les instances de direction du CNRS et de l'INSERM ?

/ LE PROBLÈME DE LA PAIX /

La paix que nous vivons en France depuis peu d'années (l'Indochine, le Maroc, l'Algérie, l'Égypte ne sont pas tellement loin...) n'est que précaire (si nous l'oublions, le gouvernement nous le rappelle avec ses récentes expéditions en Afrique, son 6è sous-marin atomique - d'aucuns en veulent 10 - et ses livraisons d'armes à tous les régimes réactionnaires et sanglants) et la "force de frappe" n'est qu'un menaçant boomerang. Mais qui, mieux que nous, travailleurs, en énergie nucléaire, en biologie, en chimie, en sciences humaines, connaît et peut dénoncer l'utilisation dévoyée des résultats de nos travaux et, affirmer qu'il existe les moyens techniques de contrôler, sur le plan international, un désarmement réel ?

/ LE PROBLÈME DES LIBERTÉS /

Les exemples cités plus haut du Chili et de Roussel-UCLAF montrent que, travailleurs dans le secteur-clé de la recherche scientifique, nous sommes tout particulièrement menacés dans nos libertés et si le SNTRS s'est engagé, dans son Document d'Orientation, à intervenir "contre les violations aux libertés syndicales et contre les interdits professionnels partout dans le monde", ce n'est pas seulement par solidarité, mais aussi pour notre défense immédiate.

Partout dans le monde, cela veut dire que nous nous engageons à condamner tout manquement à la démocratie, toute atteinte à la liberté quel que soit le régime qui en sera responsable. "Luttant avec la CGT pour une société socialiste en France, nous ne pouvons identifier à du socialisme authentique telle ou telle expérience où les droits de l'Homme et les libertés ne sont pas scrupuleusement respectés".

Mais dans ce combat, nous ne pouvons pas non plus nous laisser confondre avec ceux qui, se posant en champions de la liberté, vilipendent les pays socialistes dans le but d'attaquer l'idée même du socialisme et de nuire à la détente internationale, tout en ignorant la répression en Tunisie ou en Allemagne Fédérale. Nous ne pouvons pas non plus accepter la promiscuité de ceux qui cherchent à se dédouanner de leurs actes par des déclarations de bonnes intentions, tels que le Gouvernement Français qui, alors qu'il soutient diplomatiquement, économiquement et militairement la répression en Argentine, délègue son Ministre de la Santé au contre-congrès de cancérologie, de façon à accréditer l'idée de "boycott tous azimuts" qu'il compte utiliser pour réduire ou rompre les échanges culturels et économiques avec l'URSS, échanges nécessaires au peuple français et au peuple soviétique.

/ L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DU SNTRS /

Le 15è congrès du SNTRS, puis le 16è congrès ont apporté une attention toute particulière aux problèmes internationaux et le mandat donné aux responsables nationaux par le "Document d'Orientation" est sans équivoque. C'est pourquoi le Conseil Syndical National, en le rattachant au Secrétaire Général et en l'étoffant, a renforcé le secteur international qui, depuis, a multiplié les initiatives.

Mais l'activité internationale, comme toute activité syndicale, ne doit pas constituer l'activité réservée de quelques uns. Elle ne peut aboutir que si elle se traduit par un combat collectif intimement lié à toute la vie syndicale.

Dans le contexte de crise aiguë du capitalisme international que nous vivons, la réflexion, la discussion, l'action dans une approche syndicale des problèmes internationaux est l'affaire du syndicat tout entier, de chaque section, de chacun d'entre nous.

Guy BERNET



TABLEAU des SALAIRES au 1^{er} SEPTEMBRE 1978 édité par le SNTRS-CGT

La prime forfaitaire pour la 9B et la 8B n'est pas incorporée aux salaires de ce tableau.

Cette grille annule la grille du B.R.S. N° 186

GRILLE B.R.S. N° 187

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1^{er} Septembre 1978.
Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 13.203 F au 1^{er} Septembre 1978 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (9,5 % du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 279 et IR afférent à l'indice 279 pour les salaires inférieurs ou égaux à l'indice 279).

(Les indices utilisés sont les indices majorés au 1.9.78)

POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants :

Zones	au 1.9.78				au 1.10.78				
	2° (7,5 %)	3°-4°-5°-6° (6,5 %)	1° (8%)	2° (6%)	3°-4°-5°-6° (5 %)				
Coefficients à appliquer ...	0,9817	0,9726	1	0,9814	0,9722				

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la sécurité sociale, l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon	4 ^e échelon	5 ^e échelon	6 ^e échelon	7 ^e échelon	8 ^e échelon	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	12 ^e échelon
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire
OA	647. 7794,84	723. 8710,53	810. 9758,64	A1. 10529,69	A2. 10987,50	A3. 11589,92						
1A	571. 6879,23	647. 7794,84	723. 8710,53	772. 9300,83	810. 9758,64							
2A	398. 4795,00	425. 5120,30	453. 5457,65	481. 5794,91	503. 6060,00	539. 6493,71	571. 6879,23	608. 7325,00	647. 7794,84			
3A	372. 4481,73	391. 4710,69	414. 4987,72	436. 5252,80	456. 5493,79	481. 5794,91	499. 6011,82	525. 6325,08	550. 6426,29	578. 6963,55	608. 7325,00	
1B	355. 4276,97	369. 4446,60	387. 4660,51	405. 4879,32	429. 5168,48	453. 5457,65	478. 5758,78	493. 5939,55	519. 6252,81	544. 6553,93	563. 6782,87	586. 7060,01
1Bbis	355. 4276,97	369. 4446,60	387. 4660,51	405. 4879,32	429. 5168,48	453. 5457,65	478. 5758,78	493. 5939,55	519. 6252,81			
2B	272. 3284,27	292. 3517,96	312. 3758,86	332. 3999,84	346. 4168,47	363. 4373,33	376. 4329,91	392. 4722,73	409. 4927,50	430. 5280,53	454. 5469,70	478. 5758,78
3B	259. 3141,27	267. 3229,27	283. 3409,45	291. 3505,91	307. 3698,63	320. 3855,30	337. 4060,07	355. 4276,97	370. 4457,64	381. 4590,14	401. 4831,14	409. 4927,50
4B	237. 2899,19	245. 2987,19	252. 3064,27	261. 3163,27	269. 3251,27	278. 3350,27	289. 3481,82	296. 3566,14	304. 3662,50	315. 3794,99	322. 3878,39	
5B	227. 2789,19	237. 2899,19	246. 2998,19	255. 3097,27	264. 3196,27	274. 3306,27	284. 3421,60	292. 3517,96	300. 3614,32	308. 3710,68		
6B	209. 2591,11	217. 2679,19	224. 2756,19	231. 2833,19	238. 2910,10	244. 2976,19	250. 3042,27	256. 3108,27	261. 3163,27	267. 3229,27		
7B	202. 2514,11	210. 2602,11	217. 2679,19	224. 2756,19	231. 2833,19	238. 2910,19	242. 2954,19	248. 3020,19	255. 3097,27	261. 3163,27		
8B	195. 2437,11	200. 2492,11	206. 2558,11	211. 2613,11	215. 2657,11	219. 2701,19	223. 2745,19	227. 2789,19	233. 2855,19			
9B	171. 2173,02	189. 2371,11	192. 2404,11	193. 2415,11	202. 2514,11	203. 2525,11	204. 2536,11	205. 2547,11	206. 2558,11	*13 ^e échelon 1D 1 ^{er} gr.:		631. 7602,12
1D2°g.	386. 4650,46	415. 4999,77	453. 5457,65	489. 5891,37	519. 6252,81	556. 6698,56	601. 7240,68	647. 7794,84	677. 8156,28			
1D1°g.	329. 3963,71	350. 4216,74	367. 4421,51	386. 4650,46	404. 4867,27	429. 5168,48	453. 5457,65	478. 5778,78	496. 5975,68	519. 6252,81	544. 6553,93	586. 7060,01*
2D	277. 3339,27	295. 3554,09	320. 3855,30	343. 4132,34	366. 4409,46	384. 4626,37	409. 4927,50	430. 5180,53	454. 5469,70	478. 5778,78		
3D	259. 3141,27	267. 3229,27	283. 3409,45	291. 3505,91	307. 3698,63	320. 3855,30	337. 4060,07	355. 4276,97	370. 4457,64	381. 4590,14	401. 4831,14	409. 4927,50
4D	225. 2767,19	232. 2844,19	238. 2910,19	243. 2965,19	248. 3020,19	255. 3097,27	261. 3163,27	266. 3218,27	272. 3284,27	277. 3339,27	283. 3409,45	288. 3469,78
5D	217. 2679,19	224. 2756,19	230. 2822,19	236. 2888,19	242. 2954,19	247. 3009,19	254. 3086,27	260. 3152,27	265. 3207,27	270. 3262,27	275. 3317,27	280. 3373,92
6Dbis	207. 2569,11	214. 2646,11	220. 2712,19	225. 2767,19	230. 2822,19	235. 2877,19	240. 2932,19	244. 2976,19	249. 3031,19	252. 3064,27	256. 3108,27	261. 3163,27
6D	202. 2514,11	206. 2558,11	211. 2613,11	216. 2668,11	221. 2723,19	226. 2778,19	231. 2833,19	236. 2888,19	241. 2943,19	245. 2987,19		

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 3 % jusqu'au plafond (4.000 F) + 1,50 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3,45 % jusqu'au plafond (4.000 F)
IRCANTEC : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (4.000 F) : au-dessus de 4.000 F, 2,55 % de (S. Br + Pr ou H.S. - A) ; MGEN (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1^{er} Janvier 1973

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale (4.000 F)

S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)

Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires

S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal

Augmentation par rapport à la grille du BRS N° 186

- au 1.9.78 : 2,5 % du salaire de Janvier 78

- attribution de points d'indice

. 4 points de l'indice 143 à 238

. 3 points de l'indice 239 à 258

. 2 points de l'indice 259 à 340

. 1 point de l'indice 341 à 443

- au 1.10.78 : intégration de 1 point 1/2 de l'indemnité de résidence

Le directeur de la publication : G. DUPRE, imprimé par nos soins, 57, avenue d'Italie, 75013 PARIS / C.P. N° 50 050